



Communiqué de presse

Des éoliennes flottantes au sud de la Bretagne ? Discutons-en !

Lancement du débat public sur le projet d'appel d'offres éolien flottant n°5

De quoi parle-t-on ?

La ministre de la Transition écologique et solidaire a saisi le 22 novembre 2019 la Commission nationale du débat public du projet d'appel d'offres éolien en mer n°5. Le projet porte sur l'attribution de deux parcs éoliens d'une puissance respective de 250 MW puis de 250 à 500 MW. Pour la première fois en France il s'agira d'éoliennes flottantes.

Ce projet pourrait conduire à l'installation d'une soixantaine d'éoliennes de plus de 200 mètres de hauteur. Environ 100 km² d'espace maritime pourraient être à terme être occupés par ces installations.

Pourquoi un débat public ?

Lors de sa réunion du 4 décembre 2019, la Commission nationale du débat public, considérant que les impacts socio-économiques et environnementaux du projet sont majeurs et d'intérêt national, a décidé d'organiser un débat public. Elle a missionné une commission particulière de cinq membres pour garantir le droit à l'information et à la participation du public.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est une autorité administrative indépendante. Les commissions particulières qu'elle désigne sont totalement indépendantes des responsables des projets ; elles n'ont pas pour mission de donner un avis sur le projet mais de garantir le droit à l'information et à la participation du public. Leur rôle est d'organiser le débat dans les meilleures conditions de transparence et de complétude. Elles rédigent un compte-rendu du débat à l'issue de leur mission permettant de clairement identifier l'ensemble des arguments, positions ou questions qu'il suscite.

Quelles sont les spécificités de ce débat ?

Ce débat est le second en France à être mené sous le régime de la loi "ESSOC" qui prévoit son organisation *avant* la désignation par appel d'offres de l'opérateur industriel.

Comme le débat public sur l'éolien au large de la Normandie commencé en novembre 2019, mais contrairement aux débats antérieurs, il ne portera donc pas sur un projet bien défini mais sur le principe d'implantation dans une zone au sud de l'île de Groix et à l'ouest de Belle Île des deux parcs éoliens. L'État, responsable du projet a défini une zone d'étude de 1330 km² à l'intérieur de laquelle une zone plus précise d'implantation de 600 km² sera définie.

Par ailleurs la préparation de ce débat a été fortement perturbée par la période de confinement et son déroulement sera conditionné par les contraintes sanitaires du moment.

De quoi va-t-on débattre ?

Le débat public portera sur tous les aspects environnementaux, techniques et socio-économiques du projet.

Comme la loi l'impose pour tous les débats publics la question de *l'opportunité* du projet sera débattue : l'option de ne pas donner suite au projet fait partie des hypothèses en discussion.

De l'étude de contexte qu'elle a menée, la commission particulière a identifié sept thématiques particulières :

- L'éolien dans la stratégie bas carbone nationale
- Le modèle économique de l'éolien
- Les retours d'expérience d'Europe du nord
- La filière économique, les emplois et la formation
- Les aspects environnementaux, notamment en mer
- Les usages de la mer
- Le raccordement à terre et les emprises terrestres

Le ministère attend du débat la délimitation, à l'intérieur de la macro-zone, d'une zone de 600 km² à l'intérieur de laquelle les futurs projets seront étudiés le cas échéant.

Le calendrier du débat

Le débat se déroulera en deux phases principales :

- Durant l'été, à partir du 20 juillet, des expositions seront déployées dans des lieux fréquentés par les estivants : Cité de la Voile, Belle Île, Groix, Quiberon ; l'objet est d'informer les visiteurs saisonniers et de leur permettre de contribuer au débat via le site internet du débat,
- À partir de la rentrée, quatorze réunions d'information générale ou thématiques seront organisées à Lorient, Quiberon, La Turballe et dans les îles.

Ces actions seront complétées par l'ouverture d'un [site Internet](#) dédié, d'actions sur les réseaux sociaux, d'évènements presse et d'actions en direction des étudiants.

Le débat s'achèvera le 30 novembre 2020. La commission aura ensuite deux mois pour rédiger son compte-rendu. Le responsable du projet disposera ensuite de trois mois pour prendre sa décision. Si le projet se réalise, la CNDP nommera alors un ou plusieurs garants pour suivre la prise en compte des enseignements et des conclusions du débat dans la phase de déploiement du projet.

Lundi 20 juillet 2020

Contact presse : Marc Di Felice, Secrétaire général : 06 76 97 95 62